

Jeanne et Marie-Thérèse

les cloches de l'église paroissiale

Avant la Révolution de 1789, les cloches sonnaient à l'église paroissiale mais aussi au Prieuré.

En ce temps-là, semble-t-il, le clocher possédait trois cloches ; en effet, actuellement la charpente laisse libre un troisième emplacement avec des marques certaines d'utilisation. Quant à la chapelle du prieuré, elle possédait au moins une cloche puisque le recteur devait y « sonner le midy tous les jours ouvriers ».

L'ancien curé Carlet écrit que les cloches avaient été descendues le 19 septembre 1793 pour être envoyées à la fonte, le bronze étant sans doute réutilisé pour la fabrication de canons au profit des armées de la 1^{ère} république.

Manifestement, l'une d'entre elles avait été réinstallée dans le clocher : le 27 pluviôse an IV (16 février 1796) l'administration municipale se plaignait que des signes extérieurs du culte avaient été rétablis ; que le son de la cloche annonçait l'heure fixée pour l'exercice du culte. C'est le bronze de cette cloche qui retentirait encore dans le village.

Le 28 mai 1822, le maire de Fleurey écrit au Préfet de la Côte-d'Or :

« Depuis à peu près six mois, la cloche de la commune de Fleurey étant cassée diminuait tous les jours de son. Enfin aujourd'hui elle ne peut plus être entendue que des habitants dont les maisons l'avoisinent le plus, il devient même dangereux de continuer à la sonner crainte qu'une partie ne s'en détache et ne cause quelque accident.

Dans cet état de chose : 1° Les habitants ne peuvent plus s'assembler pour assister aux services divins. 2° Si par malheur quelque accident arrivait, personne ne pourrait être averti pour porter du secours.

Il est donc Monsieur le Comte comme nous le pensons très bien d'une nécessité majeure que cette cloche soit promptement refondue. Je vous prie donc de vouloir bien m'autoriser : 1° à faire marché avec un fondeur pour d'après être soumis à votre approbation ; 2° que par ce marché je sois autorisé à faire porter cette cloche qui ne pèse que

quinze cents (livres) au poids de deux mille cinq cents attendu qu'avec cette première, elle n'était qu'à peine entendue d'une partie des habitants vu l'éloignement de l'église au village qui de plus est très étendu, séparé en deux parties par la rivière et le canal ce qui s'oppose encore à ce que le son ne perce aussi loin qu'il soit désiré. 3° Que le paiement de la refonte et de l'augmentation de la matière qui sera nécessaire pour arriver au poids utile et convenu sera fait sur le produit de la vente qui a été faite de notre canton de bois en réserve.....

J'ai l'honneur d'être avec respect votre très humble et très obéissant serviteur.

J-B Garot »

Le 26 juin 1822 le Préfet répond favorablement, et, avec l'approbation du Conseil municipal, un marché est conclu le 1er juillet 1822 avec Lefort fondeur à Dijon : la cloche cassée sera refondue et par adjonction de bronze il en sera obtenu une nouvelle pesant « 2500 demi-kilogrammes ». En fait la nouvelle cloche réalisée en

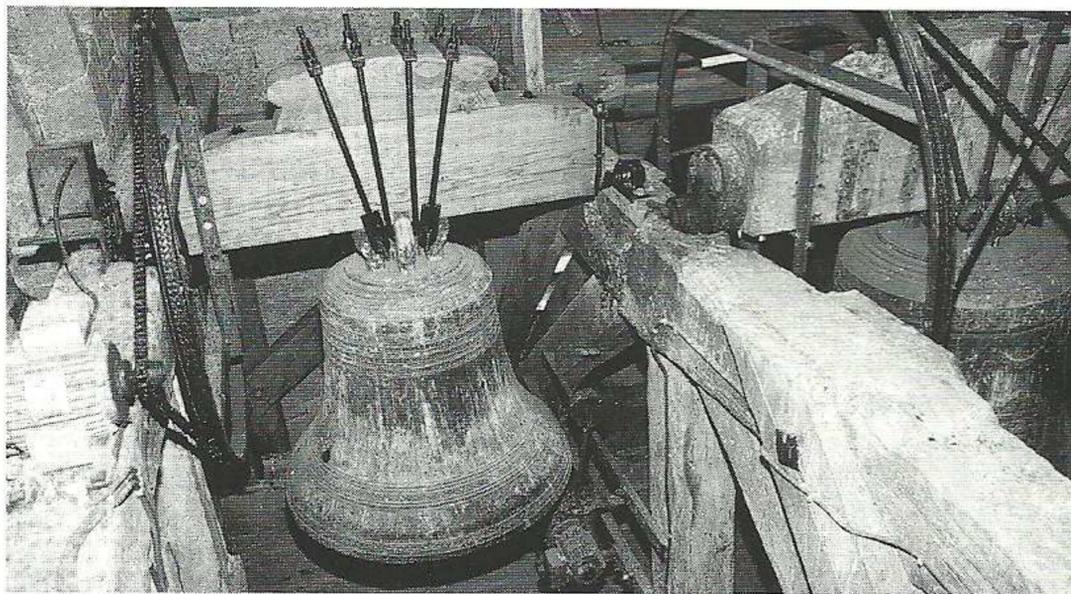


Péllissonnier née Cazotte, maîtresse de poste au Pont-de-Pany.

J-B Garot maire, Saverot adjoint ».

Les archives communales ne parlent pas de la fabrication d'une autre cloche, pourtant cette même année 1823, la deuxième cloche présente dans notre clocher a été fabriquée par le même fondeur et bénie par le même curé. A-t-elle été financée par ses parrain et marraine ? par souscription ? Elle porte circulairement sur son « cerveau », entre autres, l'inscription suivante :

« Mon parrain est M. Félix de Girval chevalier des ordres royaux de Saint Louis et de la Légion d'Honneur. Ma marraine est Dlle Marie Thérèse Elise Brenet, fille de M. Brenet docteur en médecine, député du département de la Côte-d'Or, membre de la Légion



1823 pèse 2556 livres, 1278 kilogrammes. Elle coûte 2314,80 francs. Aujourd'hui, c'est toujours elle qui sonne les heures, « appelle » les paroissiens aux cérémonies religieuses et éventuellement annonce les victoires ou ...les catastrophes. Elle porte dans son bronze, sur sa panse, les inscriptions suivantes : d'un côté « J'ai été bénite en 1823 par M. François Faivre curé desservant la paroisse de Fleurey. Fort puiné fondeur à Dijon » de l'autre côté « Mon parrain est M. Henri Catherine Brenet, docteur en médecine, député du département de la Côte-d'Or, membre de la Légion d'honneur. Ma marraine est Mme Jeanne

d'honneur ». On ne sait pas avec certitude les noms de baptême des deux cloches ; si l'on se réfère aux deux marraines, on peut penser que la plus grosse s'appelle Jeanne et la plus petite Marie Thérèse Elise.

N B : Depuis 1823, le battant de chacune des cloches a été changé plusieurs fois : car, par un usage répété, il finit par présenter un méplat susceptible de provoquer la cassure du bronze.

Récemment, la pièce de bois (mouton ou joug) solidaire de la plus petite, a été changée. Notons encore que la charpente qui supporte les cloches a été reprise : elle touchait les murs, risquant ainsi, du fait des vibrations, d'entraîner la fissuration du clocher. Sources : Archives départementales, François Boiget, Xavier Rouge.